

Prêt d'honneur création-reprise

INITIATIVE MEUSE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise d'Initiative Meuse a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise de tous secteurs, sollicitant un concours bancaire.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise .

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Les statuts exclus sont :

- les professions libérales,
- les Auto-entrepreneurs.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant qui dépend du projet et des besoins en fonds propres.

Pour quelle durée

Le prêt est remboursable sur 5 ans maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Meuse.

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE MEUSE

- 6 rue Antoine Durenne
55014 BAR-LE-DUC Cedex
Téléphone : 03 29 76 83 08